



Cartographie des lieux de participation : agir ensemble pour faire de la participation un levier de transformation des politiques publiques !

Charte de bon usage

« La cartographie des lieux de participation » en bref

La cartographie des lieux de participation est **une démarche collective**, pensée et mise en place en lien avec plusieurs structures intervenant dans le champ de l'action sociale et notamment de la participation des personnes aux dispositifs et politiques qui les concernent.

La cartographie **répertorie des structures qui sont en lien, accueillent ou accompagnent des personnes concernées** par les politiques sociales sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements et régions d'Outre-Mer). Seules les **structures intéressées par le projet et volontaires** pour participer à des démarches participatives sont et seront référencées.

Pour être identifiées sur la cartographie, il n'est pas nécessaire que les structures aient une expertise spécifique dans le champ de la participation : toute structure intéressée pour participer à ce type de démarches est la bienvenue.

L'objectif de ce repérage est de **favoriser les démarches de participation** en permettant aux professionnels de l'action publique (acteurs publics, privés ou associatifs) de rentrer en contact avec ces structures volontaires, et donc des personnes concernées, pour monter des démarches participatives.

Les **informations mises à disposition** sur les structures sont de plusieurs ordres :

- Informations générales sur la structure : nom, description des missions, localisation géographique, etc. ;
- Informations sur un ou des contact(s) au sein de la structure : nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone (*optionnel*) ;
- Informations sur les démarches de participation menées en interne ou en externe (*optionnel*) ;
- Thématique(s)/Champs d'intervention de la structure ;
- Typologie des personnes accueillies ou accompagnées (*optionnel*).

La **consultation des informations répertoriées est en accès libre** (aucune création de compte n'est nécessaire). L'ajout et la modification d'informations nécessitent la création d'un compte sur le site hébergeur (gogocarto.fr).

En utilisant la cartographie vous acceptez de respecter les conditions d'utilisation définies dans cette charte. Cela garantira la bonne marche de ce projet collectif.

Table des matières

« La cartographie des lieux de participation » en bref.....	1
1. De quoi parle-t-on ?.....	3
Qu'entendons-nous par « participation » ?.....	3
Quelle est notre vision de la participation ?.....	4
2. Pourquoi utiliser la « Cartographie des lieux de participation » ?.....	4
Pourquoi ajouter ma structure sur la « Cartographie des lieux de participation » ?.....	4
Pourquoi rechercher des structures sur la « Cartographie des lieux de participation » ?....	4
3. Comment utiliser la « Cartographie des lieux de participation » ?.....	5
Comment avoir accès à la notice d'utilisation de la cartographie ?.....	5
Les structures référencées sur la cartographie ont-elles l'obligation de répondre aux acteurs les contactant par ce biais ?.....	5
Quelles gestion et protection des données mises en ligne ?.....	5
Comment peut-on supprimer sa structure de la cartographie ?.....	5
4. Quels sont les principes à respecter pour utiliser la « Cartographie des lieux de participation » ?.....	5
Quelles sont les règles d'usage à respecter lorsqu'on utilise la cartographie ?.....	6
Quels sont les deux principes clefs de la « cartographie des lieux de participation ».....	6

1. De quoi parle-t-on ?

Qu'entendons-nous par « participation » ?

L'enjeu de la participation est d'abord un enjeu démocratique et citoyen. Il s'agit d'offrir une place dans l'espace public à celles et ceux qui en sont souvent exclus, de (re)donner la parole à toutes les personnes, et de reconnaître celles-ci comme actrices à part entière des politiques et projets qui leur sont destinés.

Cette participation a pour finalité de parvenir à construire collectivement une société plus juste et égalitaire.

- D'un point de vue général : Optimiser la qualité, l'efficacité et l'équité de l'action publique ;
- D'un point de vue opérationnel : Construire ou améliorer les actions destinées aux personnes en s'appuyant sur le savoir expérientiel vécu ou d'usage des personnes concernées ;
- D'un point de vue individuel : Permettre à chaque personne de renforcer sa capacité d'action et d'être actrice de son propre projet.

Initiée il y a de nombreuses années, la participation demeure cependant aujourd'hui à construire et à diffuser afin de s'assurer de la participation effective de toutes et tous, et en particulier des personnes placées dans une situation de pauvreté ou d'exclusion.

Les démarches de participation peuvent être classées en différents niveaux :

- **L'information** : elle n'est pas considérée comme un niveau de participation réelle et effective des personnes, de par son niveau descendant. Pour autant, l'information des participants doit être la base de toute démarche participative, dans la mesure où elle est le point de départ pour débattre d'un sujet en prenant en compte son contexte, ses tenants et ses aboutissants.
- **La consultation** : La consultation permet l'expression d'un avis d'individus et/ou de groupes intéressés par un projet ou souhaitant influencer une décision. Cependant, la décision finale revient aux décideurs institutionnels. Les avis ainsi récoltés seront ou ne seront pas pris en considération par les décideurs. Si la consultation est une forme limitée de participation, elle en est tout de même la forme la plus commune.
- **La concertation** : La concertation permet la confrontation et l'échange d'arguments ainsi que l'explicitation des points de vue de chaque personne, en vue de débattre des enjeux et d'enrichir le projet en question. De même que pour la consultation, dans le cadre de la concertation, la décision finale revient aux décideurs - qui peuvent prendre en compte ou non l'ensemble des arguments avancés par les participants.
- **La co-construction** : La co-construction implique un processus de production d'un travail réfléchi collectivement et auquel chacune et chacun adhère. La co-construction peut être mise en place en amont du projet ou durant la mise en œuvre du projet selon une approche progressive (par étape) ou itérative (par séquences de test et de mise à jour de l'objet coconstruit).
- **La co-décision ou la participation à la décision** : Au-delà de la construction de propositions communes contenues dans la co-construction, la codécision implique que les personnes soient habilitées à participer à la prise de décision.

Quelle est notre vision de la participation ?

Quel que soit l'objectif poursuivi par une démarche participative et la forme de cette dernière, il est essentiel :

- De créer et garantir les conditions nécessaires pour permettre **une expression libre de chacune et chacun** ;
- **D'organiser les modalités de prise en compte de cette parole**, et notamment des personnes les plus exclues.

Par ailleurs, pour toute démarche, il s'agit également de **rendre les personnes actrices de leur propre projet et parcours**. La participation doit permettre de renforcer la capacité d'action des participants et contribuer ainsi à leur autonomie par une reconnaissance et une valorisation de leurs aptitudes.

C'est ce que certains appellent le « **développement du pouvoir d'agir** ».

2. Pourquoi utiliser la « Cartographie des lieux de participation » ?

Pourquoi ajouter ma structure sur la « Cartographie des lieux de participation » ? Être inscrit sur la cartographie vous permet :

- De développer des partenariats et de créer de nouveaux projets communs entre acteurs privés, publics et associatifs ;
- De faire partie d'un collectif de structures soutenant la participation des personnes concernées aux dispositifs et politiques publiques qui les concernent ;
- D'avoir l'opportunité de contribuer à des projets participatifs que vous soyez ou non un expert sur la participation des personnes concernées ;
- De donner la possibilité aux personnes que vous accueillez ou accompagnez :
 - D'acquérir des savoirs (exemple : connaissances des politiques publiques) et des compétences de prise de parole en public ;
 - D'avoir d'avantage d'estime de soi ;
 - De créer des liens avec de nouvelles personnes et sortir de l'isolement ;
 - De faire valoir et reconnaître leur implication dans la démarche de participation, notamment auprès des employeurs ;
 - De développer leur pouvoir d'agir en étant actrice des projets qui les concernent.
- De valoriser les actions que vous portez auprès d'une diversité d'acteurs au niveau national.

Pourquoi rechercher des structures sur la « Cartographie des lieux de participation » ? Rechercher des structures grâce à la cartographie vous permet :

- De connaître les structures de votre territoire qui sont intéressées pour développer ou participer à des démarches de participation ;
- De collecter les contacts de professionnels disposés à vous appuyer dans votre démarche participative, à assurer la mise en lien avec des personnes concernées ;
- De développer des partenariats locaux sur votre territoire ;

- D'entrer en contact avec des structure au niveau national.

3. Comment utiliser la « Cartographie des lieux de participation » ?

Comment avoir accès à la notice d'utilisation de la cartographie ?

Pour connaître les principales fonctionnalités de la cartographie et savoir comment les utiliser, n'hésitez pas à consulter : la [notice d'utilisation](#).

Les structures référencées sur la cartographie ont-elles l'obligation de répondre aux acteurs les contactant par ce biais ?

La cartographie a pour objectif de favoriser les liens et les rencontres autour des enjeux de la participation. Néanmoins si les structures figurent de manière volontaire sur la cartographie elles ne sont nullement dans l'obligation de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Les structures référencées peuvent par exemple choisir de ne contribuer qu'aux démarches de participation qu'elles jugent les plus intéressantes ou en accord avec leurs valeurs. Pour cela, elles peuvent par exemple mentionner dans la description de leur structure sur quels types de démarches elles souhaitent ou ne souhaitent pas s'investir.

Quelles gestion et protection des données mises en ligne ?

La « cartographie des lieux de participation » est collaborative : chaque personne connectée peut ajouter ou modifier des informations. Ces informations seront ensuite validées par l'administrateur du site. Afin de garantir la bonne marche de ce projet, chaque utilisateur s'engage à ne mettre en ligne que des informations correctes et avec l'accord de la structure et de la personne concernée.

Les utilisateurs peuvent signaler à l'administrateur les erreurs repérées grâce à la fonction « signaler une erreur » .

Comment peut-on supprimer sa structure de la cartographie ?

Seules les structures volontaires sont référencées sur la cartographie, ainsi toute structure ne souhaitant plus y figurer peut contacter Romane Pappalardo de l'Ansa, romane.pappalardo@solidarites-actives.com, à ce sujet.

4. Quels sont les principes à respecter pour utiliser la « Cartographie des lieux de participation » ?

Quelles sont les règles d'usage à respecter lorsqu'on utilise la cartographie ?

- Le respect d'autrui : les utilisateurs se doivent d'utiliser un langage courtois en toute circonstance.
- Le respect de la vie privée : les utilisateurs ne doivent pas ajouter sur la cartographie des structures ou des personnes sans leur accord préalable ;
- La non-utilisation de la cartographie à des fins commerciales : les utilisateurs ne doivent pas utiliser la cartographie pour diffuser des annonces publicitaires.

Toute personne qui remarque un comportement ne répondant pas à ces règles d'usage peut contacter Romane Pappalardo de l'Ansa, romane.pappalardo@solidarites-actives.com.

Quels sont les deux principes clefs de la « cartographie des lieux de participation »

La coopération entre les acteurs : cette cartographie est avant tout un projet collectif. Pour qu'elle soit une réussite chacun doit se sentir à l'aise pour l'utiliser et la diffuser. N'hésitez pas à nous faire remonter toute contribution que vous jugerez pertinente ou à nous transmettre vos avis sur la démarche.

Le respect du cadre de la participation : pour que les démarches de participation aient un véritable impact sur les personnes et sur les politiques publiques qui les concernent, nous vous demandons d'éviter toute forme de « participation alibi », d'instrumentalisation des personnes dans des démarches où la participation est réduite à de seuls témoignages servant la communication autour d'une action.